

Des "écoles maternelles" reçoivent les enfants trop jeunes pour être admis à l'école primaire.

*Enseignement Secondaire.*—Il se donne dans les "lycées" et les "collèges." Les lycées et les collèges sont nombreux à Paris et dans les grandes villes, mais chaque département a le sien. Ils admettent des élèves internes et des élèves externes. Les cours sont payants ainsi que la pension. Mais l'Etat, les Conseils généraux et quelques villes disposent de bourses que les élèves de fortune modeste obtiennent au concours ou pour services publics rendus par leurs parents.

La durée des études y est de 8 ans, à 10 mois par an. Les élèves suivent les mêmes leçons jusqu'en quatrième; le français, les classiques, (le latin surtout), les sciences élémentaires, la géographie, l'histoire, y sont de rigueur.

A partir de la quatrième année, les élèves se divisent selon leurs aptitudes et d'après leur carrière présumée; ils ont le choix entre quatre sortes de cours qui combinent, en des proportions diverses, les lettres avec les classiques, les sciences et les langues modernes. Le baccalauréat (ès-Lettres, ès-Sciences, Moderne), obtenu par un examen passé devant l'une des Facultés de l'enseignement supérieur, couronne ces études et ouvre la porte de toutes les carrières libérales.

Nul n'est admis à professer dans les lycées s'il ne possède le grade de docteur, d'agrégé ou de licencié. Les professeurs les plus recherchés sortent de l'"Ecole Normale Supérieure" où ils reçoivent un entraînement spécial.

Il y a dans les grandes villes des lycées de jeunes filles où se donne un enseignement très complet, mais sans les classiques. Les dames chargées des cours sont formées à "l'Ecole de Sèvres."

*Enseignement Supérieur.*—Ce sont les Universités qui les dispensent. Une Université comprend quatre Facultés: Lettres, Sciences, Droit, Médecine. Celle de Paris et celle de Toulouse ont une Faculté de Théologie protestante, où sont conférés aux futurs pasteurs des églises nationales Réformée et Luthérienne les grades académiques exigés par l'Etat. Chaque Faculté est présidée par un "Doyen." Les chaires y sont plus ou moins nombreuses, selon les besoins de la région. Paris en possède pour toutes les branches du savoir humain.